Kirrigo.fr

Votre partenaire breton en convoyage automobile

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente (CGV) et les avoir acceptées sans réserve avant de passer Commande. Le seul fait de renvoyer le devis signé à KirriGo vaut acceptation pure et simple des présentes qui prévalent sur toutes autres conditions différentes ou contraires du Client sauf dérogation préalable, expresse et écrite donnée par KirriGo.

Les présentes CGV s'appliquent à toute commande de convoyage de véhicule passée auprès de KirriGo, par des clients professionnels ou particuliers.

Lorsque le Client est un **consommateur au sens du Code de la consommation**, certaines clauses sont adaptées conformément aux dispositions légales applicables (ex. : droit de rétractation, tribunal compétent, limitation de responsabilité…).

1 – Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles la société **KirriGo** propose un service de **convoyage automobile** à destination des **particuliers et professionnels**, sur l'ensemble du territoire français et à l'international.

Le service consiste à déplacer un véhicule d'un point A à un point B par la route, **exclusivement par des chauffeurs professionnels mandatés** par KirriGo.

Le Convoyage peut porter sur des Véhicules Particuliers (VP) ou Utilitaires (VU) de moins de 3,5 tonnes pouvant être conduits avec un permis B. Les Véhicules doivent être roulants. En aucun cas, le Convoyage ne peut consister en un transport de personnes. La prestation de Convoyage peut être réalisée par du personnel de KirriGo et/ou sous-traitée sans que le Client ne puisse s'y opposer.

2 – Commandes

Toute commande de prestation de convoyage s'effectue via le site kirrigo.fr, un devis est ensuite envoyé par e-mail au Client. La commande est considérée comme ferme et définitive dès acceptation écrite du devis ou validation par paiement.

A réception du devis signé du Client, KirriGo confirme la possibilité d'effectuer la mission dans les conditions souhaitées par le Client ou propose une alternative selon disponibilités. Le Client peut soit confirmer les nouvelles conditions proposées soit annuler sans frais sa commande initiale. Tant que la commande n'a pas été formellement validée par KirriGo, la date de livraison et/ou d'enlèvement demandée par le Client n'engage en rien KirriGo.

Le Client s'engage à fournir toutes les informations nécessaires à la bonne exécution de la mission :

- adresse exacte de prise en charge et de livraison,
- dates et horaires souhaités,
- type et état du véhicule,
- l'entité sur laquelle la prestation doit être facturée et les références souhaitées.

Droit de rétractation – *Clients particuliers*

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le Client particulier dispose d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de l'acceptation de l'offre, sauf si la prestation a débuté avant la fin de ce délai avec l'accord exprès du Client, et renoncement à son droit.

Si la prestation est pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation, le Client reconnaît qu'il ne pourra plus exercer ce droit.

KirriGo se réserve le droit de refuser une commande si le véhicule ne répond pas aux critères de sécurité requis.

3 – Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la commande, communiqués via devis.
Le prix comprend :

- la prestation de convoyage par un chauffeur professionnel,
- les frais de route (carburant, péages),
- Le temps passé par le convoyeur sur les sites d'enlèvements et de livraison dans la limites de **15 min maximum** sur chaque sites,
- les assurances souscrites par KirriGo pour la mission,
- Les frais de retour du convoyeur à son domicile.

Les compléments tels que l'huile, le liquide de refroidissement et plus globalement de tous les produits ou accessoires nécessaires au bon fonctionnement et à la préservation du véhicule dans le cadre du convoyage seront intégralement refacturés au client.

Toute modification portée aux conditions initiales, notamment tout changement de véhicule, de lieu d'enlèvement et/ou de livraison, d'horaire et/ou toute immobilisation du véhicule, non imputables à KirriGo, entraînera un réajustement des modalités de paiement du prix initial.

Le paiement est exigible par virement bancaire :

- **à la commande** pour les particuliers,
- **à trente (30) jours à réception de la facture** pour les professionnels avec compte ouvert.

Tout retard de paiement donnera lieu, de plein droit et sans rappel, à des pénalités de retard selon l'article L441-10 du

Code de commerce (ces pénalités de retard seront calculées sur la base de trois (3) fois le taux d'intérêt légal et seront exigibles après mise en demeure de payer adressée au Client et restée sans effet pendant un délai de trente (30) jours à compter de la date d'échéance de la facture), ainsi qu'à l'application d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

En cas de retard de paiement, KirriGo se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les missions.

Toute contestation d'une facture devra être présentée dans les trente (30) jours suivant la réception de ladite facture, faute de quoi le Client sera réputé avoir accepté la facture, aucune réclamation ne pourra plus être admise ensuite.

4 – Obligations du client

Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour souscrire aux prestations.

Le Client s'engage à :

- fournir un véhicule en bon état de marche (freins, batterie, pneus, etc.), et conforme au Code de la route,
- s'assurer que le véhicule est couvert par une assurance valide pour la circulation,
- fournir les documents obligatoires et nécessaires à la conduite du véhicule (certificat d'immatriculation, attestation d'assurance, vignette du contrôle technique, vignette Crit'Air,…), le Client sera responsable financièrement de toute contravention liée à l'absence de l'un de ces documents,
- **mettre à disposition le véhicule avec un niveau de carburant suffisant.**

Dans le cas où le niveau de carburant à l'enlèvement serait situé dans la réserve (témoin de tableau de bord allumé), un complément de facturation forfaitaire de 30€ HT sera facturé au client.

En cas de défaillance du véhicule (panne, batterie à plat, etc.) ou d'absence de documents, la prestation pourra être annulée et **facturée intégralement**.

Le Client devra veiller à ce que les correspondants aux points de départ et d'arrivée du véhicule à convoyer soient présents. En cas de refus du véhicule convoyé par le destinataire, comme en cas de défaillance de ce dernier pour quelque cause que ce soit, tous les frais initiaux et supplémentaires dus et engagés (rapatriement du véhicule, stockage,…) resteront en totalité à la charge du client.

En cas de contravention, le Client devra sans délai désigner la société KirriGo comme utilisatrice du véhicule au moment de l'infraction (cas n°2). KirriGo ne pourra être redevable des frais majorés en cas de retard dans l'établissement par le client de sa requête en exonération.

5 – Engagements de KirriGo

KirriGo s'engage à :

- assurer un service de convoyage de véhicule du lieu de départ au lieu d'arrivée indiqué par le client, et le cas échéant, à réaliser les prestations optionnelles demandées,
- mandater uniquement des **chauffeurs professionnels** titulaires du permis requi,
- assurer la traçabilité de la mission,
- réaliser un **état des lieux de départ et d'arrivée**, sous forme de photos ou formulaire.

6 – Assurance

Le Véhicule convoyé par KirriGo est couvert par une assurance responsabilité civile ainsi que par un contrat de convoyage circulation, vol, tentative de vol, incendie, dommages tous accidents, dans la limite de 80 000 €. Il est expressément convenu que :

- les bris de glace et les conséquences des éléments naturels (y compris la grêle) restent à la charge du Client,

Les détails des polices d'assurance souscrites sont disponibles auprès de KirriGo sur demande faite par simple mail. Tout Véhicule convoyé est réputé être vide, le contrat souscrit par KirriGo auprès de son assureur ne couvrant ni les marchandises ni les objets et accessoires présents dans le Véhicule.

KirriGo n'est pas responsable :

- des pannes ou incidents mécaniques liés à l'état initial du véhicule,
- des défauts d'entretien ou vices cachés,
- de l'absence ou non-validité des documents ou assurances du Client.

En cas de sinistre pendant le convoyage, un constat amiable sera établi. Le Client sera informé immédiatement.

7 – Responsabilité

La responsabilité de KirriGo ne peut pas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution qui est due, soit du fait du Client, soit du fait d'un tiers au contrat, en cas de force majeure, du fait de conditions météorologiques présentant un danger pour la conduite (neige, verglas, inondations…) ou de l'interdiction de circuler. En cas de Véhicule non roulant ou présentant un danger quelconque, le Véhicule ne sera pas pris en charge par KirriGo et la prestation due en totalité par le Client.

L'obligation de KirriGo est strictement limitée au convoyage et aux prestations annexes commandées (exemples : nettoyage, mise en main).

Pour les clients professionnels, KirriGo ne sera responsable que des dommages matériels directs causés au véhicule pendant le convoyage, à l'exclusion de tout dommage indirect ou immatériel.

Pour les clients particuliers, KirriGo sera responsable dans les conditions du droit commun.

KirriGo ne pourra aucunement voir sa responsabilité engagée en cas de retard dans l'exécution ou d'annulation indépendant de sa volonté et consécutif à l'immobilisation du Véhicule suite à une panne ou accident de tout type imputable au Client.

Les frais de réparation et de dépannage sont à la charge du Client quel que soit la cause de la panne, sauf faute du convoyeur KirriGo. Tous les procès-verbaux résultant d'un mauvais état du Véhicule ou d'un non-respect de la législation du Code de la route, sauf faute du conducteur, sont à la charge exclusive du Client.

En cas de préjudice prouvé résultant d'un retard à la livraison du fait de KirriGo, celle-ci sera tenue de verser une indemnité qui ne pourra excéder le prix du convoyage (droits, taxes et frais divers exclus) à condition que le retard soit exclusivement imputable à KirriGo.

Un état des lieux, certifié, signé, daté et horodaté, précisant la conformité, l'état du véhicule et son kilométrage, à l'enlèvement et à la livraison sera établi contradictoirement entre les Parties présentes. Le rapport permettra notamment de définir les éventuelles responsabilités de KirriGo en cas de dommage ou de contravention. Les photographies prises par KirriGo et visées dans le rapport font foi entre les Parties en cas de contestation. Ainsi, KirriGo pourra valablement s'en prévaloir aux fins de preuve supérieure à tout autre élément. Il est expressément convenu que le rapport ne peut en aucun cas constituer un Procès-verbal de restitution. Le Client reconnaît et accepte que l'état des lieux ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de KirriGo en cas d'incident, dommage ou dégradation ultérieure à la date, heure, minute du rapport, ainsi qu'au kilométrage indiqué au moment du rapport.

Le fait que le convoyeur de KirriGo n'ait pas formulé de réserves au sujet d'irrégularités ou d'absences d'informations communiquées par le Client lors de la prise en charge du véhicule, ne lui interdit pas d'invoquer ultérieurement leur absence ou leur irrégularité

8 – Force majeure

La responsabilité de KirriGo ne pourra être recherchée si l'exécution du contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure. Est réputé cas de force majeure tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur aux parties rendant impossible l'exécution des prestations dans les conditions définies par l'article 1218 du Code Civil et la jurisprudence. En cas d'empêchement définitif dû à la force majeure, KirriGo a droit à la partie du prix du convoyage correspondant au trajet effectué jusqu'à l'arrêt du convoyage.

9 – Délai et annulation

7.1 Délais

Les délais de convoyage sont communiqués à titre purement indicatif et peuvent varier en fonction des conditions de circulation, météo ou imprévus techniques ou force majeur. Aucun retard ne pourra donner lieu à indemnisation sauf stipulation expresse dans le devis.

7.2 Annulation

Par le Client :

- Plus de 48h avant la mission : sans frais.
- Entre 24h et 48h : 50% du montant facturé.
- Moins de 24h : 100% du montant facturé.

Toute annulation devra être stipulée par mail à contact@kirrigo.fr. Passé les délais ci-dessus mentionnés, la prestation sera facturée même si elle n'est pas exécutée.

Par KirriGo :
En cas d'annulation pour cas de force majeure ou impossibilité de convoyage (météo, grève, indisponibilité du chauffeur...), la prestation pourra être reportée ou remboursée sans autre indemnité.

10 – Données personnelles

Kirrigo s'engage à respecter la législation en vigueur sur la protection des données personnelles (RGPD). Les données collectées sont utilisées uniquement pour le traitement des commandes et la relation commerciale.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité, de limitation ou d'opposition au traitement de ses données personnelles. Il peut exercer ses droits en envoyant une demande à l'adresse : contact@kirrigo.fr.

Une Politique de confidentialité détaillée est disponible sur le site.

11 – Litiges et droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au **droit français**.
En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité.

Pour les clients professionnels, le tribunal compétent sera celui du siège social de KirriGo.

Pour les consommateurs, conformément à la législation, le Client peut saisir soit le tribunal de son domicile, soit celui du siège de KirriGo.

KirriGo.fr est une marque de :

SARL TPI CONVOYAGE - RCS de Rennes : 928 146 679 - 13, rue des roses à VEZIN-LE-COQUET (35132)

Mail : contact@kirrigo.fr